

## Politiques de lutte contre le changement climatique des États : l'exemple de la France

La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et, avec la loi Énergie et Climat adoptée en 2019, à atteindre la neutralité carbone en 2050 en divisant les émissions par un facteur supérieur à six par rapport à 1990.

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) révisée, adoptée par décret en avril 2020, intègre ce nouvel objectif de long terme. La SNBC donne des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone dans tous les secteurs d'activité, réduire les émissions sur le territoire et plus généralement l'empreinte carbone de la France.

Les budgets carbone, plafonds d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national, définissent la trajectoire cible de baisse des émissions par périodes successives de cinq ans, en ligne avec l'objectif de neutralité carbone en 2050.

### BUDGETS CARBONE NATIONAUX

Émissions annuelles moyennes hors UTCATF (en Mt CO <sub>2</sub> éq)	2015 (émissions historiques réalisées)	2 <sup>e</sup> budget carbone (2019-2023)	3 <sup>e</sup> budget carbone (2024-2028)	4 <sup>e</sup> budget carbone (2029-2033)
Tous secteurs confondus	458	422	359	300

**Source :** Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2019-2028, également adoptée par décret en avril 2020, établit les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie, en cohérence avec la SNBC.

Pour assurer le respect de ses engagements et limiter les écarts à la trajectoire, la France s'est dotée d'une gouvernance renforcée sur la politique climat avec la création du Haut conseil pour le climat (HCC). Il a pour mission principale d'évaluer la mise en œuvre de la SNBC et le respect de la trajectoire et d'alerter en cas d'écart.

### COMPARAISON DES ÉMISSIONS AU PREMIER BUDGET CARBONE

En Mt CO<sub>2</sub> éq par an

	1 <sup>er</sup> budget carbone 2015-2018*	Émission réalisées 2015-2018	Écart
Total hors UTCATF	441	456	3 %
Transports	128	138	8 %
Résidentiel et tertiaire	79	87	11 %
Agriculture	85	87	2 %
Industrie manufacturière et construction	79	80	1 %
Industrie de l'énergie	55	49	- 11 %
Traitement centralisé des déchets	15	15	- 1 %

\* Budget carbone adopté en 2015, ajusté en 2019 pour rendre compte de l'évolution de la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre.

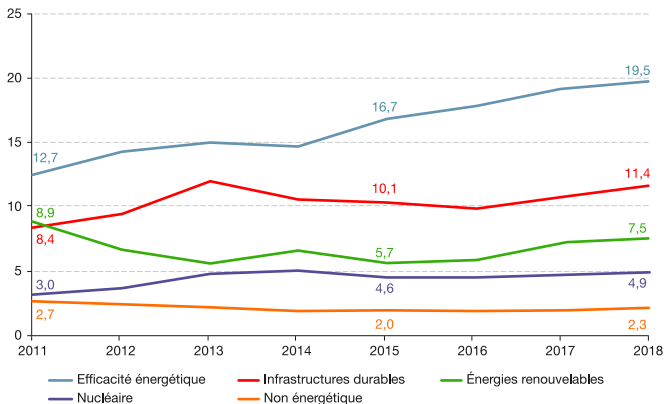
Note : la répartition sectorielle des émissions repose sur un format national spécifique d'inventaire (Secten). Elle peut présenter des différences avec celle des parties précédentes, fondée sur un format d'inventaire permettant les comparaisons internationales.

Sources : Citepa, Secten 2020 ; DGEC

Les émissions de GES en France sur la période 2015-2018 ont excédé de 3 % le budget défini par la première version de la SNBC (2015), principalement en raison de dépassements dans les secteurs des transports et du résidentiel et du tertiaire.

## INVESTISSEMENTS CLIMAT EN FRANCE PAR DOMAINE DE CONTRIBUTION À LA TRANSITION BAS-CARBONE

En milliards d'euros



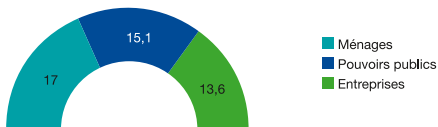
Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2019

Le Panorama des financements climat recense les dépenses d'investissement en faveur du climat en France et analyse la manière dont ces dépenses sont financées. 45,7 milliards d'euros de dépenses d'investissement en faveur du climat ont été recensés en 2018.

La France consacre près de 20 milliards d'euros d'investissements à l'efficacité énergétique, 7,5 milliards d'euros au déploiement des énergies renouvelables, et 11 milliards d'euros à la construction d'infrastructures durables dans le secteur des transports et des réseaux. Les investissements dans le développement et la prolongation du parc nucléaire atteignent presque 5 milliards d'euros. Ceux dans la forêt et les procédés industriels non énergétiques représentent 2 milliards d'euros.

## INVESTISSEMENTS CLIMAT EN FRANCE PAR PORTEUR DE PROJET EN 2018

En milliards d'euros courants

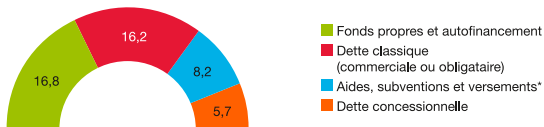


Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2019

Les ménages réalisent 17 milliards d'euros d'investissements en 2018 (hors TVA à taux réduit, estimée à 1,2 milliard d'euros), concentrés dans la construction et la rénovation des logements et dans l'acquisition des véhicules particuliers. Les pouvoirs publics réalisent 15,1 milliards d'euros d'investissements, principalement dans la construction et l'entretien des infrastructures. Les entreprises réalisent 13,6 milliards d'euros d'investissements en 2018. Elles représentent la quasi-totalité des montants investis dans la production d'énergie, l'industrie et l'agriculture.

## INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS CLIMAT EN 2018

En milliards d'euros courants



\* Y compris TVA à taux réduit, estimée à 1,2 milliard d'euros en 2018.

Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2019

Pour financer leurs investissements, les porteurs de projet mobilisent des financements provenant de quatre grands types d'instruments : des aides, subventions ou versements, des prêts concessionnels, de la dette classique ou un apport en capital ou fonds propres. Pour les entreprises (publiques ou privées), dette et fonds propres sont souvent levés à l'échelle du bilan de l'entreprise.

## LE BUDGET DE L'ÉTAT ET SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL : L'APPROCHE « GREEN BUDGETING »

Fin 2017, la France a lancé avec l'OCDE et le Mexique l'initiative *Paris collaborative on Green Budgeting*, afin d'aider les États à verdir leurs politiques budgétaires et fiscales et ainsi à respecter les engagements climatiques de l'Accord de Paris et les autres engagements environnementaux. Dans cette optique, un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, annexé au projet de loi de finances (« jaune budgétaire »), recense désormais les dépenses budgétaires et fiscales en faveur de la transition écologique, et en particulier de la lutte contre le changement climatique, et celles qui sont défavorables.

### LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ET FISCALES DE L'ÉTAT SUIVANT LEUR IMPACT SUR LE CLIMAT EN 2021

En millions d'euros

<b>Dépenses favorables au climat</b>	<b>37 030</b>
<i>dont production d'énergie renouvelable</i>	6 983
<i>dont transport</i>	8 335
<i>dont bâtiments</i>	6 854
<i>dont recherche/innovation</i>	5 534
<b>Dépenses défavorables au climat</b>	<b>9 644</b>
<i>dont exonérations/taux réduits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)</i>	5 100
<b>Dépenses neutres</b>	<b>527 534</b>
<b>Total</b>	<b>574 208</b>

Source : PLF 2021, annexe Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État

37 milliards d'euros de dépenses favorables au climat, budgétaires ou fiscales, ont été recensés dans le projet de loi finances (PLF) 2021, y compris les crédits du plan de relance ouverts pour 2021. 7,0 Md€ sont consacrés à la production d'énergie renouvelable, pour l'essentiel à l'électricité renouvelable sous forme de tarifs d'achat ou de compléments de rémunération. Les dépenses favorables incluent également les aides à la rénovation énergétique, comme *MaPrimeRenov'* pour les ménages, la TVA à taux réduit sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique (1,2 Md€) ou les opérations de rénovation des bâtiments publics prévues dans le plan de relance, ou encore les soutiens au développement d'infrastructures de transport alternatives à la route. Les dépenses défavorables au climat, estimées à 9,6 Md€, correspondent majoritairement à des allègements de taxes sur les carburants et combustibles d'origine fossile.